

Question écrite N° 3785

Participation d'entités publiques à la Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)

Katia Lehmann (PS)

Réponse du Gouvernement

En préambule le Gouvernement tient à souligner qu'il n'a pas les compétences ni la légitimité pour demander aux institutions paraétatiques si elles sont membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ) ni de demander à cette dernière la liste de ses membres. Il répondra donc aux questions posées de manière générale, d'une part, et pour les services de l'Etat, d'autre part.

1. Quelles entités publiques ou parapubliques (par ex. Hôpital du Jura, institutions cantonales autonomes, fondations ou entreprises de droit public) sont actuellement membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura ?

Le Gouvernement jurassien n'est pas en mesure de répondre à cette question pour les entités parapubliques. Par contre, il confirme que le Service de l'économie et de l'emploi (SEE) du canton, via son secteur de la promotion économique, est membre de la CCIJ.

2. Quel est le montant des cotisations versées annuellement par ces entités à la CCIJ ?

La promotion économique du canton du Jura est devenue membre de la CCIJ en mai 2025 et a versé une cotisation de 280 francs pour huit mois, soit 420 francs pour une année complète.

3. Ces affiliations ont-elles fait l'objet d'une validation formelle par les organes de tutelle concernés ?

L'inscription de la promotion économique cantonale à la CCIJ ne s'est pas faite avec une demande formelle au département. Il s'agit pour l'équipe de la promotion économique de participer de manière régulière aux manifestations organisées par la Chambre à l'intention de ses membres à des fins de réseautage notamment, mais également dans une perspective formative, ces événements permettant de maintenir et de développer les connaissances des participants sur les enjeux économiques, sectoriels et entrepreneuriaux du tissu régional. Par ailleurs, la CCIJ et la promotion économique collaborent de manière régulière, entre autres sur diverses manifestations. D'autre part, la CCIJ propose également des séminaires à coût préférentiel à ses membres. Il s'agit donc d'une inscription qui a tout son sens et qui constitue un outil de travail précieux.

4. Le Gouvernement estime-t-il conforme au principe de neutralité et de bonne gestion des fonds publics qu'une entité de droit public contribue financièrement à une organisation qui prend position sur des sujets politiques ?

Le Gouvernement estime que cela est conforme pour deux raisons. Tout d'abord les montants financiers engagés sont extrêmement modestes. De plus, la promotion économique cantonale n'est pas impliquée dans les prises de position politiques de la CCIJ et n'hésite pas au contraire à défendre la position de l'Etat au besoin. Elle participe aux événements organisés en matière de perspectives économiques, comme par exemple l'ouverture de nouveaux marchés internationaux, les enjeux de durabilité, de digitalisation, etc. Elle y rencontre les entreprises du canton qui sont très nombreuses à participer au programme annuel.

5. Certaines entités publiques apportent-elles un soutien financier à des organisations syndicales ou à d'autres associations représentatives des travailleuses et travailleurs ? Si oui, lesquelles et à quelle hauteur ?

A notre connaissance, cela n'est pas le cas. Il faut toutefois faire la différence entre amener un soutien financier direct, ce qui n'est pas le cas pour la CCIJ, ou être membre d'une organisation via une cotisation avec des prestations en contrepartie. A la CCIJ, seules les personnes morales peuvent être membres. Pour ce qui est des organisations syndicales, ce sont les personnes physiques qui peuvent adhérer. Il s'agit donc de systèmes différents avec un public également différent. Le Gouvernement ajoute que le dialogue avec les associations patronales et les syndicats est de qualité et qu'il n'y a pas de différence de traitement ni de la part des autorités politiques, ni de la part des services de l'Etat.

Delémont, le 20 janvier 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître